

POUR... Rester affilié(e) à la SMH,
Conservant son ancienneté d'adhésion,
Continuer à bénéficier de prestations spécifiques

POUR QUI ? l'adhérent, agent de la fonction publique hospitalière

- ✓ bénéficiant du CGOS,
- ✓ ayant adhéré à la SMH avant leur 50^{ème} anniversaire
(condition non applicable pour les personnes ayant adhéré avant le 01/01/2009),
- ✓ ayant cotisé en formule Essentielle, Nuance, Intégrale ou Polygone
- ✓ depuis au moins 1 an et étant encore adhérent au moment de la demande,
- ✓ profitant des avantages du contrat d'entreprise collectif responsable à adhésion familiale obligatoire de son/sa conjointe (inscription à justifier annuellement).

**Cotisation¹
mensuelle**

9€₂

Nature des Actes	Prestations forfaitaire SMH
Dépenses préventives non remboursées par la Sécurité Sociale, mais prescrites médicalement	
Vaccins Contraceptifs féminins non remboursés par le régime obligatoire (Pilule, stérilet, patch ou implant contraceptif)	40% des frais engagés
Médecine complémentaire	
Diététique et médecines douces (Actes d'ostéopathie, de chiropractie, d'étiopathie ou d'acupuncture)	10 € par séance jusque 3 séances par année civile
Divers	
Allocations Journalières pour perte de salaire en cas de maladie si adhésion avant 50 ans et réservée aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de la fonction publique hospitalière, indemnisés CGOS après 1 an d'adhésion et selon les modalités définies à l'article 44 du règlement mutualiste.	35% du traitement de base indiciaire pour les agents de la fonction publique hospitalière
Assistance Santé à Domicile ²	OUI sur demande et analyse de la situation

Accès aux services MAINTENU !

- o Billetterie Loisirs APACE : pour cinéma, parcs de loisirs... à tarif préférentiel
- o Abonnement magazine Viva
- o Centres d'optique Opticiens Mutualistes MDGOSS : tiers-payant + **20€ offerts aux adhérents SMH**
- o Centres de santé dentaire mutualistes : tiers-payant
- o Garanties auto/moto et risques professionnelles AMF
- o Contrats prévoyance : hospitalière, accident... par **Solimut Mutuelle**
- o Prêt immobilier pour acquisition d'un logement : **crédit coopératif**
- o Contrats prévoyance proposés par **Obsèques Prévoyance** (conditions particulières)

 **03.20.10.97.10 / www.smh.fr**

¹ Cotisation mensuelle pour 1 personne seule applicable au 1^{er} Janvier 2019 incluant la Taxe de Solidarité Additionnelle et la taxe CMU

² Notice d'assistance disponible sur www.smh.fr

³ Offre valable du 01/01 au 31/12/2019 pour un équipement complet verres et monture montant minimal de 150€ (non cumulable avec d'autres offres commerciales).